



Nouvelles-éclair sur la santé

Le CEM examine les nouveaux médicaments et les nouvelles indications à la réunion d'octobre 2003



Le Comité d'évaluation des médicaments (CEM) de ESI Canada passe mensuellement en revue tous les avis de conformité que Santé Canada émet pour de nouveaux médicaments, afin de s'assurer du rôle thérapeutique de ces médicaments ainsi que des répercussions qu'ils peuvent avoir sur le secteur des tiers payants privés. L'information sur le prix est disponible lors de la mise en marché du médicament. Toutefois, lorsque Santé Canada approuve un médicament, il est impossible de se le procurer d'emblée. Nous offrons le présent bulletin à nos clients du secteur de l'assurance à titre de service à valeur ajoutée et espérons qu'ils le jugeront instructif, pertinent et utile.

**Redéfinir la
gestion des
prestations de
soins de santé**

Nouveau médicament :

Cialis [*Cia-lis*] (10 et 20 mg de tadalafil) se présente sous forme de comprimés oraux fabriqués par Lilly ICOS LLC et est indiqué pour le traitement de la dysfonction érectile (DE). En règle générale, ce trouble touche les hommes de plus de 40 ans et particulièrement ceux souffrant de diabète, d'hypertension artérielle et d'hypercholestérolémie. Cialis, qui occupe le deuxième rang dans sa classe thérapeutique, agit avec la même efficacité que Viagra et vise le même groupe de personnes. Cialis ressemble à Viagra car il est également contre-indiqué chez les patients atteints de troubles cardiaques qui suivent un traitement aux nitrates (comme NitroDUR). On prend Cialis au besoin sans excéder une fois par jour, et ses effets durent jusqu'à 36 heures. Son coût n'a pas encore été annoncé; toutefois, en vertu de la réglementation canadienne en matière de prix des médicaments, le prix de Cialis avoisinera celui de Viagra. Tout comme Viagra, Cialis sera vendu par plaquettes alvéolées. Il se présentera en emballage de deux, de quatre et de huit comprimés tandis que Viagra est actuellement vendu en paquets de quatre et de huit comprimés. Cialis sera vraisemblablement commercialisée d'ici la fin de l'année (peut-être même ce mois-ci). Lorsque Cialis a fait son entrée sur le marché européen, non seulement a-t-il commencé à prendre une part de marché de Viagra, mais il a fait augmenter l'utilisation globale de ces médicaments. Nous prévoyons que l'impact de ce médicament sera modéré et qu'il entraînera les mêmes changements au Canada qu'en Europe.*

Nouvelles indications :

Enbrel [*En-brel*] (flacons de 25 mg d'éta nercept), fabriqué par Immunex Corporation, s'injecte par voie sous-cutanée et est maintenant indiqué pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde (PR) précoce. Cette affection est définie comme touchant les patients de 18 ans ou plus qui ne prennent pas de méthotrexate et chez qui la maladie a évolué pendant au moins trois ans. Il se peut que cette nouvelle indication accroisse l'utilisation d'Enbrel et des autres médicaments de cette classe thérapeutique (comme Remicade et Kineret) qui ne sont pas indiqués pour le traitement de la polyarthrite rhumatoïde précoce, provoquant ainsi un impact modéré sur les régimes privés d'assurance médicaments.* Enbrel a d'abord été approuvé pour le traitement des adultes modérément ou grièvement atteints de la PR active, chez qui les traitements conventionnels n'ont pas eu l'effet escompté (comme le méthotrexate ou les injections d'or).

Xalatan [*Ksa-la-tan*] (50 µg/ml de latanoprost) est vendu en solution ophthalmique par Pharmacia Canada Inc. Il est nouvellement indiqué pour réduire la tension intraoculaire (tension dans l'œil) chez les patients souffrant d'un glaucome à angle fermé et qui ont subi des chirurgies spécifiques de l'œil. Originellement, Xalatan était reconnu pour la réduction de la tension intraoculaire chez les patients souffrant d'un glaucome à angle ouvert et d'hypertension oculaire (tension élevée dans l'œil). Nous estimons que cette nouvelle indication aura un impact minimal sur les régimes privés d'assurance médicaments compte tenu de la faible prévalence du glaucome à angle fermé au sein de la population canadienne.**

Volume 5
n° 20

20 nov.
2003



ESI CANADA®

www.esi-canada.com



Nouvelles-éclair sur la santé

Le CEM examine les nouveaux médicaments et les nouvelles indications à la réunion d'octobre 2003

page 2



*Redéfinir la
gestion des
prestations de
soins de santé*

Commercialisation d'un produit déjà approuvé :

Evra [Ev-ra] (6 mg de norelgestromine et 0,75 mg d'éthinylœstradiol), fabriqué par Janssen-Ortho Inc., est le premier timbre contraceptif à effet transdermique. Il a reçu son Avis de conformité en août 2003 et sera mis en marché au début de 2004. L'efficacité potentielle d'Evra ressemble à celle des contraceptifs oraux, mais il se peut que le médicament suscite une meilleure observance thérapeutique. Le traitement consiste à porter un timbre par semaine pendant trois semaines, suivi d'une semaine sans timbre. Le médicament fera concurrence aux pilules contraceptives actuelles. Le coût n'a pas encore été annoncé, mais avoisinera celui des contraceptifs oraux. L'impact éventuel est inconnu; toutefois, les promoteurs de régime peuvent gérer la couverture des timbres contraceptifs au titre de leur régime au moyen d'une clause contractuelle.

Produit retiré du marché :

Vanceril [Van-ce-ri] (50 µg aérosol-doseur 200 doses par pompe DIN 00374407) et **Vancenase** inhalateur [Van-ce-na-ze] (aérosol-doseur 200 doses par pompe DIN 00422053) : Schering Canada inc. stoppera la production de ces deux aérosols-doseurs contenant des chlorofluorocarbones (CFC) comme agent propulseur du béclométhasone pour le traitement des maladies respiratoires et de la rhinite allergique (nez qui coule). Le manufacturier indique qu'il prolongera la mise en marché de Vanceril jusqu'au 31 décembre 2003 et estime que le produit sera disponible en pharmacie pendant au moins 6 mois. Schering ne prévoit pas mettre en marché un autre produit similaire à Vanceril. Les informations tirées de la base de données d'ESI Canada pour 2003 indiquent que nous avons traité 1662 demandes de règlement de Vanceril (approximativement 19 000 \$ en coût d'ingrédients) et aucune demande pour Vancenase. Nous estimons donc que le retrait de ces produits aura un impact minimal sur les régimes privés d'assurance médicaments compte tenu du fait que d'autres médicaments génériques à base de béclométhasone sont actuellement sur le marché et qu'ils sont indiqués pour traiter les mêmes affections.**

*** Impact modéré :**

1. Le coût estimatif du nouveau médicament est supérieur au coût moyen des autres médicaments employés pour traiter la même affection, ou
2. On s'attend à ce que l'utilisation de ce nouveau médicament soit supérieure à la moyenne en raison de la place qu'il occupe par rapport aux autres médicaments ou de la prévalence de l'affection qu'il sert à traiter.

**** Impact minimal :**

1. Le coût estimatif du nouveau médicament est comparable à celui des médicaments déjà sur le marché, et ce médicament deviendra probablement l'un des nombreux agents indiqués pour la même affection (p. ex., répartition différente des parts du marché).
2. Le coût estimatif du nouveau médicament est comparable à celui des médicaments déjà sur le marché et l'utilisation de ce nouveau médicament sera limitée en raison de son rôle thérapeutique, de la place qu'il occupe par rapport aux autres médicaments ou, de la prévalence de l'affection qu'il sert à traiter.

Auteure : Becky Chin, B.Sc.Ph.m.
Rédacteur en chef : Steve Semelman, Pharm.D.

Volume 5
n° 20

20 nov.
2003



ESI CANADA®

www.esi-canada.com